

DE LA VIE, IL Y A LA GARANTIE REVENTE

Votre agent immobilier vous assure de ne pas revendre à perte votre bien immobilier.



LA GARANTIE REVENTE

OFFERTE PAR VOTRE PROFESSIONNEL

EN CAS D'IMPRÉVUS, QUE SE PASSE-T-IL LORS DE LA REVENTE DE VOTRE BIEN IMMOBILIER EN-DESSOUS DU PRIX D'ACHAT ?

Avec ZEN'IMMO, vous êtes indemnisé jusqu'à 30 000 $\epsilon^{(1)}$ si vous subissez une perte financière lors de la revente non programmée de votre bien immobilier.

QU'EST CE QU'UNE REVENTE NON PROGRAMMÉE ?

Vous êtes contraints de revendre votre bien immobilier car vous êtes confronté à une mutation professionnelle (hors fonction publique), une naissance multiple, une séparation, un décès ou une invalidité consécutive à un accident, un infarctus, une rupture d'anévrisme, ou la perte de votre emploi⁽²⁾.

ZEN'IMMO couvre la perte financière(3) sur le prix d'achat total :

PRIX D'ACHAT

+

FRAIS DE NOTAIRE



ΤΡΑΙ/ΔΙΙΧ (3)

TEMOIGNAGE: « Lorsque nous avons appris l'arrivée prochaine de nos jumeaux, l'appartement dont nous venions de faire l'acquisition s'est trouvé trop petit. Acheté 255 000 € en avril 2013, frais de notaire et travaux inclus, nous l'avons revendu 230 000 € en janvier 2014.

Grâce à la garantie revente contractée par notre agent immobilier, nous avons été **indemnisés de 25 000€** ce qui nous a permis de ne pas revendre à perte. » Claire L.-Toulouse.

Pour plus d'information, contactez votre professionnel de l'immobilier :

GALIAN Courtage - 89, rue La Boétie 75008 Paris - Tél : 01 44 95 22 00 - www.galian.fr RCS Paris 444 493 456 - SAS au capital de 150 000 € - N°ORIAS 07 002 826 (www.orias.fr)



 $^{^{(1)}}$ indemnisation à hauteur de 20 % du prix d'achat total de votre bien, dans la limite de 30 000 \in .

⁽²⁾ selon la garantie souscrite par votre agent immobilier.

⁽³⁾ selon les conditions détaillées dans la notice d'information.